

Fund Channel



RAPPORT SUR LES CINQ PREMIERS INTERMEDIAIRES ET LA QUALITE D'EXECUTION

Juin 2023 pour le premier exercice au 31.12.2022

SOMMAIRE

- Rapport sur les cinq premiers intermédiaires et la qualité d'exécution..... 0
 - Sommaire 1
 - 1. Objet 3
 - 2. Contexte..... 3
 - 3. Synthèse 3
 - 3.1 Evaluation quantitative restituée en pourcentage du volume total et du nombre total d'exécutions par catégorie d'instruments financiers 4
 - 3.2 Evaluation Qualitative (article 3 (3) du Reg. EU 2017/576 - RTS 28)..... 6

1. OBJET

Conformément aux termes de l'article 3(3) du Règlement Délégué 2017/576 du 08/06/2016 relatif à la publication annuelle d'informations sur l'identité des plateformes d'exécution et la qualité de l'exécution, FUND CHANNEL S.A. en tant qu'Entreprise d'Investissement est tenue de publier annuellement, pour chaque classe d'actifs, le classement de ses 5 premiers intermédiaires accompagné d'une analyse de la qualité d'exécution obtenue au cours du précédent exercice (premier exercice 31/12/2022).

La classification des instruments financiers présentée ci-après est tirée de l'Annexe I du Règlement Délégué 2017/576 du 08/06/2016.

2. CONTEXTE

La Directive sur les marchés d'instruments financiers (Directive 2014/65/UE dite « MIF 2 ») et le règlement « MiFIR » ont pour objet de réviser la Directive « MIF 1 » afin de tenir compte de l'évolution des marchés financiers, guidés principalement par l'amélioration de la sécurité, de la transparence et du renforcement de la protection des investisseurs.

Textes de référence :

- Directive MIF 2 N° 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15/05/14, Art. 24 (1) et 27
- Règlement Délégué N° 2017/576 du 08/06/2016 complétant la Directive par des normes techniques de réglementation concernant les marchés d'instruments financiers

3. SYNTHÈSE

FUND CHANNEL S.A. transmet ses ordres à ses intermédiaires, qui les exécute par la mise en compétition de plusieurs contreparties potentielles. Les ordres sont dirigés en fonction des meilleures conditions de réalisation offertes en fonction des produits, soit vers les Marchés Réglementés (MR), les « Swaps Execution Facilities », les Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN), les Systèmes Organisés de Négociation (SON), les Internalisateurs Systématiques (IS), ou tout prestataire susceptible de fournir dans un cadre bilatéral (OTC), les meilleures conditions possibles. FUND CHANNEL S.A. n'est membre d'aucun marché par conséquent, tout conflit d'intérêt quant à l'utilisation des plateformes d'exécution est annihilé.

FUND CHANNEL S.A. favorise l'intégrité du marché sans qu'une catégorie de client soit avantagée par rapport à une autre en cas d'exécution de même sens sur le même instrument financier le même jour, en prenant en compte les critères énoncés dans sa Politique de Sélection et d'Exécution tels que le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par le client.

Pour les intermédiaires ou contreparties agissant à travers diverses entités légales selon les instruments ou juridictions, les tableaux présentent des données agrégées.

Pour transmettre ses ordres à ses intermédiaires, FUND CHANNEL S.A. a recours aux services d'AMUNDI INTERMEDIATION qui se conforme chaque année et réciproquement à la publication de son propre rapport annuel sur les cinq intermédiaires et sur la qualité d'exécution.

3.1 EVALUATION QUANTITATIVE RESTITUEE EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL ET DU NOMBRE TOTAL D'EXECUTIONS PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Ordres de souscription/rachat/commutation d'entrée/sortie/transfert sans paiement de titres/parts de fonds dont le règlement s'effectue via des agents de transfert, des administrateurs, des plateformes CSD

Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passif	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	CACEIS BANK 969500OLD4M3NDWVC1 89	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Top 5 Total						

2. Produits indiciel cotés (ETF) via AMUNDI INTERMEDIATION et des contreparties/courtiers connectés aux marchés réglementés

Brokers/MarketPlace: SOCIETE GENERALE, MORGAN STANLEY BANK AG, FLOW TRADERS BV, ABN AMRO CLEARING BANK N.V..

Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passif	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	Société Générale O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	56,73 %	96,10 %	N/A	N/A	N/A
	Jane Street Netherlands B.V. 549300AE0DWETJDYFB29	24,96 %	2,22 %	N/A	N/A	N/A
	Flow Traders B.V. 549300CLJ19XDH12XV51	18,29 %	1,40 %	N/A	N/A	N/A
	Morgan Stanley Europe SE 54930056FHWP7GIWYY08	0,01 %	0,28 %	N/A	N/A	N/A
	Top 5 Total	100,00 %	100,00 %	N/A	N/A	N/A

3. Opérations de change à terme : Non applicable

Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passif	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Top 5 Total					

4. Opérations sur titres qui nécessitent un ordre du client : Non applicable

Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passif	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Top 5 Total					

3.2 EVALUATION QUALITATIVE (ARTICLE 3 (3) DU REG. EU 2017/576 - RTS 28)

Les facteurs quantitatifs et qualitatifs susceptibles d'impacter la recherche de la « meilleure exécution » pris en compte par CACEIS BANK Luxembourg BRANCH et par AMUNDI INTERMEDIATION sont détaillés dans leurs Politiques de Sélection et d'Exécution et publiées sur leur site internet respectif.

1. DESCRIPTION DES EVENTUELS LIENS ETROITS, CONFLITS D'INTERETS ET PARTICIPATIONS COMMUNES AVEC UNE OU PLUSIEURS DES PLATEFORMES UTILISEES POUR EXECUTER LES ORDRES;

Pour les services de réception transmission et d'exécution d'ordres (souscription /rachat de part de fonds d'investissement) pour compte de tiers, FUND CHANNEL S.A. fait appel à des intermédiaires dont certains sont des entités du Groupe Crédit Agricole. Toutefois, il n'existe pas de liens étroits, conflits d'intérêts ou de participations communes avec une ou plusieurs des plateformes utilisées par FUND CHANNEL S.A. pour exécuter les ordres.

2. DESCRIPTION DE TOUT ACCORD PARTICULIER CONCLU AVEC DES PLATEFORMES D'EXECUTION CONCERNANT LES PAIEMENTS EFFECTUES OU REÇUS, LES RABAIS, REMISES OU AVANTAGES NON MONETAIRES FUND CHANNEL SA

FUND CHANNEL SA n'a conclu aucun accord particulier, reçu aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non monétaire pour l'acheminement des ordres vers une plateforme d'exécution ou un vers tout autre intermédiaire qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive 2014/65/UE dite «MIF 2».

3. EXPLICATION DE L'IMPORTANCE RELATIVE QUE L'ENTREPRISE A ACCORDEE AU PRIX, AUX COUTS, A LA RAPIDITE ET A LA PROBABILITE DE L'EXECUTION OU A TOUT AUTRE FACTEUR, Y COMPRIS QUALITATIF, DANS SON EVALUATION DE LA QUALITE DE L'EXECUTION

CLASSIFICATION DES CRITERES D'EXECUTION DES ORDRES PAR IMPORTANCE							
	Prix	Coût	Liquidité	Taille de l'ordre	Type d'ordre	Vitesse d'exécution	Probabilité d'exécution
Part de fonds	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
ETF	1	1	1	1	1	2	2
Opérations de change à terme	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Opérations sur titres qui nécessitent un ordre du client	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Notation: 1 = prépondérant, 2 significatif, 3 à considérer, 0 sans objet

4. EXPLICATION, LE CAS ECHEANT, DES FACTEURS AYANT CONDUIT A MODIFIER LA LISTE DES PLATEFORMES D'EXECUTION MENTIONNEE DANS LA POLITIQUE D'EXECUTION DE L'ENTREPRISE

FUND CHANNEL S.A. a ajusté à la marge sa liste de contreparties, par l'ajout de 3 brokers pour la mise en oeuvre de l'activité de réception, transmission et exécution des ordres sur ETF avec le support d'AMUNDI INTERMEDIATION en 2022.

5. EXPLICATION DE LA MANIERE DONT L'EXECUTION DES ORDRES VARIE SELON LA CATEGORIE DE CLIENTS, DANS LE CAS OU L'ENTREPRISE TRAITE DIFFEREMMENT DIVERSES CATEGORIES DE CLIENTS ET OU CELA PEUT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES MODALITES D'EXECUTION DES ORDRES

FUND CHANNEL S.A. ne propose ses services qu'à des clients professionnels et propose le même niveau de protection et de service à l'ensemble de ses clients.

6. INDICATION DU FAIT QUE D'AUTRES CRITERES ONT ETE OU NON PRIVILEGES PAR RAPPORT AU PRIX ET AUX COUTS IMMEDIATS LORS DE L'EXECUTION DES ORDRES DES CLIENTS DE DETAIL, ET UNE EXPLICATION DE LA MANIERE DONT CES AUTRES CRITERES ONT ETE DETERMINANTS POUR ATTEINDRE LE MEILLEUR RESULTAT POSSIBLE EN TERMES DE COUT TOTAL POUR LE CLIENT

FUND CHANNEL S.A. peut privilégier sur certaines valeurs peu liquides l'impact de la taille de l'ordre, la rapidité de son exécution et l'expertise de l'intermédiaire financier à qui l'Entreprise transmet ses ordres.

7. EXPLICATION DE LA MANIERE DONT L'ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT A UTILISE LE CAS ECHEANT DES DONNEES OU DES OUTILS EN RAPPORT AVEC LA QUALITE D'EXECUTION, NOTAMMENT DES DONNEES PUBLIEES EN VERTU DU REGLEMENT DELEGUE DE LA COMMISSION (UE) 2017/576 DU 08/06/2016 A INSERER AVANT PUBLICATION [RTS 27]

FUND CHANNEL S.A. a réalisé des contrôles afin de s'assurer de la qualité d'exécution des brokers. Ces contrôles réalisés ex-post visent à corriger d'éventuelles défaillances de la part des intermédiaires.

8. EXPLICATION DE LA MANIERE DONT L'ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT A UTILISE DES ELEMENTS PROVENANT D'UN FOURNISSEUR DE SYSTEME CONSOLIDE DE PUBLICATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 65 DE LA DIRECTIVE 2014/65/UE

FUND CHANNEL S.A. utilise des éléments provenant de fournisseurs de données externes dans le cadre de ses contrôles visant à s'assurer de la qualité de prestation de ses intermédiaires.

LEGAL NOTICE

Unless otherwise stated, all information and opinions expressed in this document are those of Fund Channel, as of the date hereof. Fund Channel accepts no responsibility for any consequence of their use. The delivery of this document shall not, under any circumstances, create any implication that there will be no change in the affairs of Fund Channel after the date hereof. In furnishing this document, Fund Channel reserves the right to amend or replace it at any time and undertakes no obligation to update any of the information contained in the document or to correct any inaccuracies that may become apparent. This document is free and cannot be sold. Reproduction, modification, distribution, transmission or republication are strictly prohibited without the prior written permission of Fund Channel S.A. Fund Channel SA is a professional of the financial sector and is regulated by the C.S.S.F. (Commission du Surveillance du Secteur Financier – Luxembourg Financial Supervisory Authority). Fund Channel (Suisse) S.A. is a fully owned subsidiary of Fund Channel SA. Fund Channel SA (Singapore Branch) is a branch of Fund Channel SA and is registered with A.C.R.A (Accounting and Corporate Regulatory Authority). Fund Channel SA Italy Representative Office, is the representative office of Fund Channel SA and is registered with the Milan Chamber of Commerce (Camera du Commercio di Milano Monza Brianza Lodi).

fundchannel-group.com

Headquarters Luxembourg

5, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG
+352 2673 4500
LEI 54930078WOWBGVZWS78

Singapore Branch

80 Raffles Place, UOB Plaza 1
#23-01 SINGAPORE 048624
+65 6229 0295
ACRA T16FC0146J

Fund Channel (Suisse) S.A.

35, route de Signy
CH-1260 NYON
+41 22 360 9411
LEI 549300NXNDXBNTQMIF41

Italy Representative Office

Via Cernaia 8-10
IT-20121 MILANO
+39 02 0065 5140
REA MI-2538180



fundchannel-group.com

Fund Channel